Mémoire sur le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Papineau 2016-2020

PGMR 2016-2020

Mémoire réalisé par le CREDDO

CREDDO
25 ans

15 février 2016

Sommaire

La MRC de Papineau présente actuellement son plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020. Elle doit composer avec les objectifs ambitieux et les stratégies de bannissement de la troisième politique québécoise en gestion des matières résiduelles. De nombreux enjeux propres à la MRC ont aussi influencé le plan d'action 2016-2020 dans ce nouveau plan quinquennal. Tout d'abord, le cadre essentiellement rural et peu dense de la MRC est un élément important à considérer dans la recherche d'une solution durable et adaptée pour la collecte et le traitement des déchets et de la matière organique.

La performance des ICI est également limitée par un manque de connaissances en GMR. Ce double constat force le déploiement de nouvelles stratégies. Finalement, l'absence d'infrastructure nécessaire à la gestion des matières résiduelles rend vulnérable la MRC de Papineau.

La MRC doit concilier la réalité régionale et les objectifs fixés par Québec.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le mémoire du CREDDO. Les recommandations de l'organisme concernent tous les secteurs de la société. La recherche d'une solution régionale d'élimination des déchets ultimes sera aussi abordée.

Il est évident que l'engagement de la MRC en environnement doit être exemplaire afin de convaincre les citoyens et les ICI d'adopter des comportements plus responsables. Dans ce cadre de la recherche d'une solution régionale d'élimination des déchets ultimes, les mots clés sont prudence et concertation. La MRC doit viser l'obtention d'un tonnage garanti suffisant (critère déterminant) avec ses partenaires avant de se lancer dans une étude de faisabilité ou encore un appel d'offres infructueux.

Dans les secteurs ICI et CRD, la MRC doit accompagner le privé dans ses initiatives, que ce soit par une offre personnalisée de service-conseil en GMR ou bien par un accès temporaire à ses infrastructures. L'offre de service doit être adaptée à leur réalité et stimulée par des prestataires privés. Actuellement, les prix excessifs et le manque de connaissance des entreprises dans la gestion de leurs matières résiduelles sont des freins à l'atteinte des objectifs gouvernementaux. Moteur de développement économique, l'économie circulaire doit aussi être favorisée par la création de tables de concertation pour mettre ensemble les acteurs du secteur CRD et encourager la mutualisation. Dans ce contexte, la MRC devrait également rejoindre un réseau de symbioses industrielles qui va être déployé en Outaouais par le CREDDO, plateforme en ligne nommée Synergie.

Table des matières

1. Table des acronymes 4

2. À propos du CREDDO 5

3. Intérêt du CREDDO dans la mise à jour du PGMR 5

4. Introduction et mise en contexte 6

5. Analyse du plan d'action 7

L'Élimination des déchets 7

Mesure 6.1 : Élimination des déchets 7

Promouvoir l'économie circulaire : une solution durable 8

Mesure 6.2.2 Favoriser l'économie circulaire 8

Détourner les matières organiques de l'enfouissement 10

Mesure 6.7 Améliorer la performance du secteur ICI (Industries, Commerces et Institutions) 11

6. Conclusion 12

7. Références 13

1. Table des acronymes

CRD : Construction, rénovation et démolition

CREDDO : Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais

GES : Gaz à effet de serre

GMR : Gestion des matières résiduelles

ICI : Industries, commerces et institutions

ISÉ : Information sensibilisation éducation

LET : Lieux d'enfouissement technique

MO : Matières organiques

MR : Matières résiduelles

PQGMR : Politique québécoise en gestion des matières résiduelles

2. À propos du CREDDO

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) est un organisme sans but lucratif qui est reconnu comme l'interlocuteur privilégié du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour la concertation en matière d'environnement et de développement durable en Outaouais, et ce, depuis le début des années 1990.

La mission du CREDDO est de favoriser la concertation, la collaboration et le partage d'expertise les acteurs dans la société civile sur les thèmes de l'environnement et du développement durable. Le CREDDO représente leurs intérêts auprès de la population et des instances concernées. La gestion des matières résiduelles (GMR) et la lutte aux changements climatiques sont les deux enjeux prioritaires sur lesquels le CREDDO travaille.

Le nouveau conseil d'administration du CREDDO est composé de représentants du monde municipal et des groupes en environnement de la région. Assis autour de la même table, le CREDDO est un espace de partenariat entre les différents acteurs de l'Outaouais qui désire faire de la protection de l'environnement un projet de société.

3. Intérêt du CREDDO dans la mise à jour du PGMR

Au cours de l'année 2015, le Conseil d'administration du CREDDO a finalisé sa planification stratégique qui a porté notamment sur sa mission et sa vision. Les orientations de l'organisme ont été revues afin d'assurer une cohérence avec son positionnement sur plusieurs enjeux. La GMR est l'un des enjeux prioritaires ciblés par notre organisme. Par son expertise dans ce domaine et sa vision externe au projet, le CREDDO a décidé de faire l'analyse de ce nouveau PGMR et de soumettre ce mémoire dans le cadre de ces consultations publiques.

Le CREDDO espère que cet exercice de réflexion éclairera les membres de la commission et leur permettra de bonifier le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Papineau.

4. Introduction et mise en contexte

Notre société de consommation repose sur un modèle de production essentiellement linéaire qui génère chaque année une grande quantité de matières résiduelles (MR) à gérer. Adopté en 2011, la troisième politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) encadre le développement de la GMR au Québec afin de faire face à cet imposant défi environnemental. Son plan d'action 2011-2015 comporte des objectifs très ambitieux au niveau du recyclage :

- recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) du segment du bâtiment.

Ce plan comporte également trois échéances de bannissements de certaines matières des lieux d'élimination: papier et carton en 2013, bois en 2014 et matière organique en 2020. Comme l'ensemble des collectivités du Québec, la MRC de Papineau revoit son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Ce plan couvrira les années 2016 à 2020. Il dévoile les moyens que la MRC compte prendre pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement.

Absence d'infrastructure nécessaire à la GMR en Outaouais

Cet enjeu régional concerne l'absence d'infrastructure nécessaire à la GMR en Outaouais. Cette lacune occasionne des coûts environnementaux et économiques liés au transport des matières résiduelles (MR) sur de grandes distances.

- 1989 - aujourd'hui : Face à cette situation, plusieurs démarches ont été tentées par les décideurs entre 1989 et aujourd'hui, sans succès. Un projet de LES à l'Ange-Gardien, puis celui d'un incinérateur ont été écarté assez rapidement au début des années 90.

- 1991 : Depuis la fermeture du LES de Cook à Aylmer en 1991, la MRC des Collines-de-l'Outaouais enfouie ses MR à l'extérieur de l'Outaouais. Cette absence d'installation sur son propre territoire a créé une vulnérabilité croissante.

- 2007 : Soumis au BAPE en 2007, le projet d'établissement d'un LET à Danford Lake, dans la municipalité d'Alleyn-et-Cawood, a subi le même sort en raison surtout du manque d'acceptabilité sociale.

- 2008 : En 2008, la MRC des Collines de l'Outaouais, la Ville de Gatineau et les MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et de Pontiac forment un regroupement régional afin de trouver une solution régionale clé en main de rechange à l'enfouissement des MR. La MRC de Papineau ne fait pas partie du regroupement régional.

- 2012 : Un appel d'offres est lancé en 2012, mais aucun promoteur ne s'est montré intéressé en raison entre autres du faible tonnage garanti par les partenaires.

Une quatrième réflexion sur le sujet est prévue en 2016. Avec la refonte des PGMR partout au Québec, la MRC de Papineau et l'ensemble de la région ont la possibilité de mettre en place une stratégie commune afin de trouver des solutions cohérentes avec la hiérarchie des 3RV-E. Les acteurs régionaux peuvent ainsi prendre parti du plein potentiel de développement économique et, ultimement, recourir à l'élimination.

5. Analyse du plan d'action

Même si plusieurs aspects de la GMR dépassent les champs de compétences de la MRC, cette dernière profite de plusieurs leviers pour assurer une saine GMR. Les recommandations du CREDDO se concentrent sur quelques éléments dans ce mémoire, c'est-à-dire :

1. L'analyse de la gestion de la problématique par rapport aux déchets ultimes;
2. Les avantages offerts par l'économie circulaire dans la région;
3. Le traitement des matières organiques;
4. L'augmentation de l'offre de service pour les ICI.

L'Élimination des déchets

Mesure 6.1 : Élimination des déchets

Malgré une relative proximité du site de Lachute, la MRC de Papineau ressent une vulnérabilité croissante par rapport à l'élimination de ses matières résiduelles. Elle a octroyé un contrat d'élimination des déchets jusqu'en 2018 à RCI Environnement, une division de Waste Management qui opère le lieu d'enfouissement technique (LET) à Lachute. Or, le seul autre LET à proximité, celui de Sainte-Sophie, est aussi dans les Laurentides et il appartient à la même Waste Management. La raréfaction du volume d'enfouissement et l'absence d'un lieu d'élimination en Outaouais sont deux enjeux qui mèneront à la quatrième réflexion sur le sujet depuis les années 80.

La MRC de Papineau a annoncé qu'elle participera à cette nouvelle concertation régionale sur le problème. Il s'agit d'une excellente nouvelle. Le CREDDO recommande toutefois la prudence dans le cadre de la recherche d'une solution régionale pour l'élimination des déchets ultimes en Outaouais.

Comme à l'époque du Regroupement régional en 2012, le critère déterminant pour tout promoteur privé et même public demeurera l'obtention d'un tonnage minimal garanti. La GMR est une question de tonnage. Aucune technologie n'est parfaite et ne peut résoudre à elle seule de manière durable la problématique de la GMR. Dans cette logique, avant de se lancer de façon précipitée dans une étude coûteuse, la MRC de Papineau et ses partenaires régionaux doivent viser un tonnage suffisant

Lorsque ce chiffre sera atteint et tous les partenaires identifiés, il sera alors réaliste de concevoir une régionalisation de la GMR (valorisation et élimination) qui limitera le transport des MR. L'étude ne pourra pas être réalisée avec succès sans cette étape préalable.

Le CREDDO souhaite ajouter quelques préoccupations dans ce dossier. Tout d'abord, afin d'éviter un autre refus du gouvernement provincial, il serait judicieux d'attendre que le gouvernement revoie la définition du terme «Valorisation». Ces nouvelles balises aideront la MRC et ses potentiels partenaires dans leur prise de décision. Finalement, il est important que le scénario final respecte la hiérarchie des 3RV-E, c'est-à-dire qu'il ne décourage pas le tri et la réduction à la source. L'exemple des technologies thermiques est éloquent. Une fois construits, nous devons «nourrir la bête» et satisfaire le tonnage prévu en fonction des contrats signés à long terme, tout ça au moment où nous cherchons à réduire la quantité de déchets produits.

Le CREDDO recommande aussi la prudence en ce qui concerne les promoteurs privés qui font de la valorisation thermique comme activité d'appoint à leur activité principale comme dans le cas de l'entreprise Forteress de Thurso. La crainte est de se mettre en situation de vulnérabilité dans le cas de fermeture des activités principales de l'entreprise.

À coup sûr, cette réflexion doit être accompagnée de quelques revendications auprès du gouvernement provincial. La MRC de Papineau devra promouvoir l'écofiscalité en insistant par exemple sur la nécessité d'augmenter la redevance à l'enfouissement. Une telle mesure servira à financer davantage la mise en

œuvre des plans d'action prévus dans les PGMR des MRC et à améliorer les services de collecte. L'élimination doit devenir de plus en plus prohibitive afin de valoriser les autres filières de MR.

Comme piste de solution aux nombreuses contraintes que le projet d'implantation d'une solution commune à portée régionale impose, le CREDDO propose l'adhésion à la toute nouvelle Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles de l'École Polytechnique. Dans une perspective d'économie circulaire et avec l'objectif de réduire les déchets ultimes en optimisant au maximum la valorisation des déchets domestiques en amont, la nouvelle Chaire vise à répondre aux besoins actuels et futurs des collectivités sur la problématique des matières résiduelles. D'ailleurs, la Ville de Montréal et de Longueuil ont déjà annoncé leur participation et mettra à contribution son futur centre pilote de prétraitement des ordures ménagères au profit de la Chaire et de ses partenaires.

Les résultats qui émaneraient de cette chaire auraient le mérite d'être le résultat des meilleures connaissances scientifiques dans le milieu.

Dans le cadre de la recherche d'une solution régionale pour l'élimination des déchets ultimes en Outaouais, le CREDDO recommande:

- la prudence;
- d'attendre que le gouvernement revoie la définition du terme «Valorisation» afin d'éviter un autre refus du gouvernement provincial;
- de viser l'obtention d'un tonnage garanti suffisant avant de lancer une étude de faisabilité ou un appel d'offre (critère déterminant)
- de choisir un scénario final qui limitera le transport des MR, notamment en exigeant une régionalisation des installations de valorisation;
- l'adhésion à la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles de l'École Polytechnique

Promouvoir l'économie circulaire : une solution durable

Mesure 6.2.2 Favoriser l'économie circulaire

Le CREDDO se réjouit de l'intention de la MRC de Papineau d'intégrer les ICI dans leur projet de PGMR. Cependant, il est nécessaire d'aller plus loin comme le recommande la PQGMR. Les secteurs ICI et CRD doivent être intégrés dans une démarche en économie circulaire. Pour y arriver en Outaouais, le CREDDO propose une plateforme de réflexion en économie circulaire.

Encore méconnue, l'économie circulaire s'inspire des écosystèmes naturels où « les flux des matières et d'énergie circulent constamment » en boucle fermée (CTTÉI, 2013). Aussi connue sous le terme « écologie industrielle », cette approche vise à passer d'une économie linéaire non viable, essentiellement basée sur un modèle linéaire, à une économie optimisée où les extrants des uns deviennent les intrants des autres. L'économie circulaire consiste en « un ensemble d'outils comme l'écoconception, les technologies propres et l'analyse du cycle de vie qui vise à optimiser l'utilisation des ressources naturelles». (CTTÉI, 2013) La GMR s'intègre de superbe façon dans cette dynamique puisque toutes les filières de récupération peuvent être mises à contribution et prendre place dans la chaîne d'approvisionnement des entreprises (Synergie Québec, 2015).

À l'échelle de la région, la MRC de Papineau doit accompagner les ICI en leur offrant un service-conseil en GMR. En développant des circuits courts, des gains substantiels peuvent être appréhendés pour les entreprises locales:

- Amélioration des procédés de production;
- Réduction des coûts d'approvisionnement en matières premières;
- Réduction des coûts d'élimination des MR;
- Augmentation du potentiel d'innovation;
- Développement de nouveaux marchés.

Le CREDDO est prêt à jouer un rôle dans l'établissement de ces circuits courts entre les entreprises de l'Outaouais. Le modèle existe dans d'autres régions du Québec et il prend la forme d'une plateforme de partage en ligne, nommée Synergie Québec. Cette initiative est gérée par le Centre de transfert technologique en écologie industrielle. Le CREDDO recommande à la MRC de s'inscrire dans le réseau de symbiose industriel du Québec. La pertinence de Synergie Québec est la même pour le secteur CRD.

Dans cette filière, le potentiel de développement économique est intéressant avec une stratégie de mutualisation. Plusieurs gisements de résidus comme le bois, le gypse et le bardeau d'asphalte sont disséminés sur le territoire de l'Outaouais. Lorsque valorisés et non enfouis, le gypse et le bardeau d'asphalte quittent la région pour y être transformés, respectivement à Saint-Rémi et Joliette. L'exemple s'applique également pour le bois où aucune prise en main du milieu n'est constatée. Identifier ces gisements, faire de la mutualisation et évaluer la possibilité de transformer ces matières localement pourraient être une avenue de développement économique. Les gains économiques et environnementaux dans ce secteur peuvent être rapides et plusieurs acteurs municipaux et privés sont prêts à travailler ensemble et assurer une mise en commun de ces gisements.

L'économie circulaire suppose une démarche de co-construction du projet. Dans ce contexte, le CREDDO recommande la création d'une table de concertation des différents joueurs du secteur CRD afin de développer des réflexes en synergie de mutualisation. La concertation est le meilleur moyen de faire face aux défis logistiques et opérationnels qui surgiront lors de la mise en place d'un réseau de mutualisation. Comme il n'est pas simple de réunir dans un même projet des acteurs aux intérêts souvent divergents, l'assistance d'un tiers impartial peut être souhaitable et utile dans l'implantation d'une mutualisation efficace. Le potentiel de réussite en sera que maximisé. (Synergie Québec, 2015)

Les deux bassins de population présents dans la région de la capitale nationale offrent un potentiel de développement de marché important dans le domaine de l'économie circulaire. Les entreprises de la région peuvent y voir un avantage concurrentiel certain. L'économie circulaire est une piste de solution à promouvoir.

Dans la même lignée de pensée, le CREDDO tient aussi à souligner la pertinence de l'action de 4.3 qui est de favoriser l'utilisation de proximité du compost produit. Cette action s'inscrit parfaitement dans la réflexion de l'économie circulaire. Le CREDDO invite la MRC à faire preuve d'audace et favoriser l'usage d'autres matières résiduelles pour favoriser le développement économique. Par exemple, le MRC pourrait prévoir l'ajout du VERROX, une poudre de verre utilisée comme ajout cimentaire produit à Lachute dans l'usine de Tri-Centris à partir du verre recueilli dans la collecte municipale dans les appels d'offres dans les projets de construction de la MRC. De la même façon, le bois d'ingénierie devrait être favorisé dans les nouvelles constructions sur le territoire de la MRC. Dans un autre ordre d'idée, inscrire l'usage de " guenilles " issue du recyclage des textiles dans les appels d'offres pour les contrats de maintenance. Tous les gains sont bons en économie circulaire, il faut simplement faire preuve d'audace.

Le CREDDO recommande de s'inscrire dans le réseau de symbiose industriel du Québec, Synergie Québec. En partenariat avec la Ville de Gatineau et le reste de la région, la MRC de Papineau doit

également mettre en place une table de concertation des différents acteurs du secteur CRD pour développer des réflexes en synergie de mutualisation.

Le CREDDO recommande aussi d'être témoin de toutes les opportunités d'introduction de matière résiduelles dans les processus de la MRC et de ces sous-traitants.

Détourner les matières organiques de l'enfouissement

Mesure 6.3.2 Valorisation des matières compostables

Avec le bannissement de l'élimination de la matière organique en 2020, on constate que la valorisation de cette matière occupe une place très importante dans le plan d'action. Ainsi, une grande partie de la population de la MRC sera bientôt desservie par une collecte des matières putrescibles. Cependant, quatre municipalités opteront pour le compostage domestique, dont deux qui pourraient opter pour la troisième voie après quelques années advenant des résultats insatisfaisants du programme de compostage domestique.

D'un point de vue strictement environnemental, le CREDDO est d'avis que le compostage domestique représente la meilleure façon de gérer les matières organiques. Il offre des avantages incontestables d'un point de vue de la réduction des impacts liés au transport et au traitement de la matière organique. Par ailleurs, les faibles coûts reliés à cette méthode viennent ajouter à la tentation de choisir cette forme de gestion.

Malgré tous les avantages, le CREDDO estime que l'option du compostage domestique seulement n'est pas la solution que les municipalités devraient choisir. Cette option comporte des inconvénients importants[1] mettant sérieusement en péril l'atteinte des objectifs visés:

Le CREDDO reconnait la pertinence d'une approche différenciée en fonction de chacune des municipalités de la MRC et de leurs caractéristiques propres. Il est important de considérer la densité et la répartition des citoyens sur le territoire afin de proposer la solution la plus adaptée.

Le CREDDO est donc d'avis que l'option du compostage domestique seulement n'est pas une option adéquate pour les municipalités dans le contexte où on vise le bannissement de l'enfouissement de la matière organique en 2020, et qu'en conséquence, la collecte de cette matière s'avère un moyen plus efficace pour atteindre cet objectif.

[1] SOLINOV (2006). Guide sur la collecte et le compostage des matières organiques du secteur municipal – Document technique, Conçu et réalisé pour Recyc-Québec, en ligne : http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/publications/MICI/GuideCollCompostMatOrgMun.pdf

Mesure 6.4 et 6.5 : Service de proximité pour la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD), des textiles, encombrants, pneus et résidus de construction et démolition

La construction d'écocentres sur le territoire de la MRC d'ici 2020 est bien accueillie par le CREDDO. Comme indiqué dans le PGMR révisé, il est vrai que le succès de la récupération passe par une offre élargie des services de proximité. Il est nécessaire que les points de collecte soient accessibles facilement : lieu géographique stratégique, horaire d'ouverture suffisante, etc. L'existence de ces nouvelles infrastructures et les conditions d'accès doivent être connues de tous à l'aide de campagnes d'ISÉ.

Pour assurer une diminution des coûts de traitement des matériaux recueillis, le CREDDO recommande que la MRC prenne en charge la mutualisation des services pour la collecte des différentes matières recueillis dans les écocentres sur son territoire. Cette stratégie aurait pour objectif d'élargir la gamme de matériaux acceptés et d'en diminuer le coût de traitement. Les écocentres qui acceptent le plus de matières possible demeurent la meilleure réponse pour contrer les dépôts sauvages sur le territoire de la MRC.

Le CREDDO salue la construction d'écocentres sur le territoire de la MRC d'ici 2020. Partout où cela est nécessaire, la MRC de Papineau doit améliorer les services de proximité pour la récupération dans le secteur CRD et élargir les matières recueillies dans ces derniers.

Mesure 6.7 Améliorer la performance du secteur ICI (Industries, Commerces et Institutions)

La performance des ICI en GMR est un dossier sur lequel la MRC doit s'attarder. Il convient de mettre en lumière les freins à la récupération de ces résidus. La décision de la MRC d'accompagner les ICI par des campagnes d'ISÉ et du service-conseil personnalisé en GMR est excellente. La majorité des ICI sont desservis par la collecte municipale de MR. Le problème se pose alors pour tous les autres ICI qui ne sont pas admissible à ce service, car ils produisent plus qu'une résidence. Pour valoriser la récupération des matières recyclables et des MO dans de ce secteur, le coût d'opération de ces collectes doit être plus bas que celui lié aux déchets.

Pour ce faire, l'offre de service doit être adaptée à leur réalité et stimulée par des prestataires privés. Un financement de Recyc-Québec existe d'ailleurs pour les ICI qui souhaitent se regrouper afin d'obtenir un service de collecte avantageux offert par un seul prestataire. L'idée est de favoriser le développement d'une mutualisation dans le secteur des ICI, ce qui permet de viser des gains intéressants dans la récupération des MR.

Pour stimuler cette offre de service, le CREDDO recommande à la MRC de soutenir le privé dans ses initiatives. Par exemple, les entreprises de collecte et de transport des MR devraient avoir accès au centre de transbordement de la MRC pour y disposer les MO récoltées lorsque celui-ci sera aménagé pour une telle utilisation. Cet esprit de partenariat doit être constamment valorisé.

Le CREDDO recommande d'intensifier les campagnes d'ISÉ à l'endroit des ICI. Du service-conseil en GMR doit être offert par la MRC lorsque nécessaire.

L'offre de service en vue d'offrir la collecte des MR doit être stimulée. Pour y arriver, un financement de Recyc-Québec existe pour stimuler une plus grande offre de service.

6. Conclusion

Le CREDDO est satisfait du projet de PGMR 2016-2020 de la MRC de Papineau. Il faut continuer à viser l'atteinte des objectifs de la PQGMR. Les recommandations du CREDDO ont été segmentées en fonction de cinq enjeux identifiés comme prioritaires : le traitement des matières organiques, l'économie circulaire ainsi que les services de proximité pour la récupération des RDD, des textiles, encombrants, pneus et résidus de CRD. Il a été question également du soutien aux secteurs ICI et CRD et la recherche d'une solution régionale pour l'élimination des déchets ultimes en Outaouais.

La MRC de Papineau doit effectuer un suivi étroit de la progression de ses 24 municipalités locales dans l'atteinte des objectifs de la PQGMR. Le dossier du traitement des matières organiques est l'élément majeur de ce PGMR 2016-2020. Il en déterminera le succès ou l'échec. En tant que décideurs publics et donneur d'ouvrage, la MRC est en mesure de valoriser et soutenir l'économie circulaire auprès des citoyens et des secteurs ICI et CRD. Les services de proximité pour la récupération des RDD et autres matériaux doivent être améliorés. En ce sens, la construction de écocentres dans la MRC est une bonne nouvelle. La MRC doit également adopter un esprit de partenariat avec le privé dans ses initiatives, que ce soit par une offre personnalisée de service-conseil en GMR ou bien par un accès temporaire à ses infrastructures.

Le CREDDO suivra avec intérêt la quatrième réflexion régionale en 25 ans pour diminuer la vulnérabilité de l'Outaouais par rapport à l'élimination de ses matières résiduelles. Prudence et concertation seront les mots clés dans ce dossier.

7. Références

Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) (2013). Création d'une symbiose industrielle, 44 pages http://www.synergiequebec.ca/_media/document/403/cttei-fr.pdf, Site consultée le 10 octobre 2015.

Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) (2015). Synergie Québec, http://www.synergiequebec.ca/accueil, Site consulté le 10 octobre 2015.

CRE de la région métropolitaine de Montréal, Mémoire sur le PMGMR 2015-2020, juin 2015, http://www.crelaurentides.org/images/images_site/documents/guides/memoire_pmgmr.pdf, Site consulté le 10 octobre 2015.